

[Home](#) / [Sécurité](#) / Le partenariat, la clé du succès

Le partenariat, la clé du succès

“Le nouveau Traité de police du Benelux du 23 juillet 2018 est très progressiste et novateur : non seulement il permettra aux services de police belges de poursuivre ou d'observer plus facilement des suspects au-delà de la frontière avec les Pays-Bas ou le Luxembourg, mais également de procéder à des actes d'information simples sur le territoire des deux autres pays ou d'échanger des informations en vue de l'approche administrative de la criminalité.”



PREMIER COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE MARC DE MESMAEKER
Commissaire général de la Police Fédérale

Nos partenaires en coopération policière internationale

Négociations au niveau de l'Union européenne

2018 a été une année difficile pour les négociations relatives aux nouveaux instruments (législatifs) au niveau de l'UE. En effet, les discussions ont dû se dérouler à un rythme sans précédent, dans la perspective des élections européennes de mai 2019. La Police Fédérale s'est efforcée de contribuer, de manière substantielle et dans la mesure de ses moyens, à certains instruments-clés tels que :

- les règlements relatifs à l'interopérabilité
- les nouveaux règlements SIS II
- le nouveau règlement relatif aux gardes-frontières et aux garde-côtes européens

La mise en œuvre de ces instruments, ainsi que des autres adoptés précédemment, nécessitera de la capacité et des moyens de la police dans les années à venir.

Accords bilatéraux et multilatéraux

En 2018, la Police Fédérale a conclu des protocoles d'accord avec l'Australie, le Brésil et la Tunisie. Un plan d'action bilatéral a également été signé avec le Brésil, ainsi qu'avec le Maroc et la Serbie. Grâce à ces MOU (Memorandum of Understanding) et à ces plans d'action, nous espérons intensifier encore la coopération (opérationnelle) avec les pays concernés.



Success Story

Nouveau traité de coopération policière pour le Benelux

Le 23 juillet 2018, les ministres belges, néerlandais et luxembourgeois compétents ont signé un nouveau traité Benelux de coopération policière. Ce traité, pour lequel la Direction de la coopération policière internationale de la Police Fédérale (CGI) a participé aux négociations, fait du Benelux un véritable laboratoire au sein de l'Union européenne en matière de coopération policière. Il comprend en effet de nombreuses dispositions innovantes pratiquement inédites par rapport aux autres traités internationaux. Les dispositions novatrices concernent entre autres :

- les enquêtes transfrontalières
- l'élimination des obstacles dans le cadre des poursuites transfrontalières
- la recherche/consultation directe de banques de données (policières)
- l'échange d'informations entre services de police en matière d'approche administrative de la criminalité
- le transport transfrontalier de personnes dans le cadre de l'application de la législation sur les étrangers ou de la mise en œuvre de procédures judiciaires.





Le partenariat, moteur de l'approche intégrale

L'année dernière, la Police Fédérale a élargi et renforcé ses partenariats dans la lutte contre différents phénomènes criminels. La Police Fédérale collabore et se concerta avec des partenaires nombreux et très variés : services d'inspection financière et sociale, organismes publics, fédérations du secteur privé, secteur bancaire, monde sportif, etc.



Success Story

Le digital au service des gestionnaires de parkings

La collaboration avec les gestionnaires de parkings illustre à merveille le succès de l'approche intégrale. Le recours à la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation (ANPR) dans les parkings a permis de détecter des véhicules suspects et recherchés. De même, grâce à ce partenariat, la Police Fédérale de Charleroi est parvenue à élucider 25 « vols dans garages » au cours de l'année dernière.



Success Story

Approche multidisciplinaire du trafic d'hormones

Pour lutter contre le trafic d'hormones, la Police Fédérale participe à plusieurs forums et plates-formes au niveau national et international, ce qui lui permet notamment de collaborer avec les services douaniers, Europol, Interpol, l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), les agences antidopage... En 2018, cette collaboration a notamment permis de réaliser 563 saisies d'anabolisants (une augmentation de 17% par rapport à 2017) et de démanteler un laboratoire illégal d'anabolisants installé dans un entrepôt.

Target : Illicit and Counterfeit Medicines



Police Fédérale

✉ federal.contactcenter@police.belgium.eu

🌐 www.policefederale.be

Archives

[Rapport annuel 2017](#)

[Rapport annuel 2016](#)

Choix des langues

[Nederlands](#)

[Français](#)

Copyright ©2019 | Designed by [Police Fédérale](#)



